



Commission
Départementale d'
Aménagement
Foncier
de l'Hérault

Pour une restructuration foncière à vocation agricole ou forestière

Critères de base	Échanges amiables d'immeubles ruraux	Acquisition de petites parcelles
Bénéficiaires	Propriétaire(s) « co-échangistes »	Exploitant acquéreur (M.S.A.) 1ha en propriété mini avant acquisition (sinon 1ha sera soustrait des achats présentés) 26 ha en propriété maxi après acquisition
Parcelles éligibles	Parcelles restructurantes : mitoyennes / rapprochées (CDAF) Secteurs NC/ND au PLU - hors cadre familial (>2 ^{ème} degré) Sans condition de surface	Surface ≤ 1,50 ha
Frais éligibles	Frais des actes notariés HT (+ frais géomètre)	500 € ≤ 3 500 €
Date de l'acte notarié	➤ 12 février 2015	
Aide départementale	80% des frais éligibles HT	l'achat est associé à un échange ou une réunion de parcelles 80% des frais éligibles HT
		Achat seul 40% <u>maxi</u> et Décote de 10% par tranche de 1000 € de frais

